



## Le Travail Social est bien présent dans les SPIP !

*Le 18/02/22, la CGT Insertion Probation prenait connaissance de la revalorisation des traitements des travailleur.euse.s de l'accompagnement social à hauteur de 183 euros mensuels .  
(Complément de Traitement Indiciaire, CTI)*

### **Mais les personnels travaillant en SPIP en sont exclus !!!**

Alors que l'ensemble des textes à valeur légale ou réglementaire qui régissent les missions des personnels du SPIP garantit notre appartenance à la filière socio-éducative et la reconnaissance de la qualité de Travailleur.eue Social.e. Par exemple:

- le Décret n° 2019-50 du 30 janvier 2019 portant statut particulier du corps des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation leur accorde dans son article 4 une compétence d'expertise dans l'accompagnement socio-éducatif
- l'article D461 du CPP
- la fiche référence métier RIME
- la fiche métier ENAP
- le RPO

**La CGT IP a immédiatement interpellé la DAP pour que soit attribuée cette revalorisation aux travailleur.euse.s des SPIP.**

Cet arbitrage de Bercy est injuste à deux titres :

- Remise en cause du fondement même de notre profession avec la négation du travail quotidien contre la récidive et en faveur de l'insertion ;
- Privation d'une amélioration salariale méritée.

**Nous ne devons pas payer la méconnaissance de nos missions par la DGAFP !**

**Nous demandons que soit reconnu notre engagement en tant que travailleur.euse.s sociaux et ainsi que la revalorisation de 183 euros soit actée pour le travail d'accompagnement socio-éducatif que nous effectuons au quotidien.**

**Mobilisons-nous pour que nos compétences et missions soit reconnues et valorisées !**

**Syndicat CGT SPIP de l'AUDE  
Le 1er Avril 2022**